



Amiens le 23 Septembre 2011

Philippe DECAGNY  
Secrétaire Général

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale  
BP 2706  
80026 AMIENS CEDEX

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'organisation des élections professionnelles, telle qu'elle a été voulue et telle qu'elle est organisée par le Ministère de l'Éducation nationale montre des failles à tous les niveaux et engendre des difficultés dont chacun des acteurs se serait bien passé.

Depuis ces derniers jours, les directrices et directeurs d'écoles sont assaillis de courriels et doivent télécharger des documents qu'ils doivent ensuite décompresser puis en ouvrir un par un les dizaines de fichiers afin de les imprimer.

En ce début d'année scolaire où les tâches sont très nombreuses pour les directrices et directeurs, qui plus est avec la disparition des assistants administratifs, c'est de la provocation totalement inacceptable !

Le SE-UNSA est intervenu auprès du ministère pour que ce travail soit réalisé par l'administration et que les directeurs reçoivent comme par le passé les documents sous forme papier.

**En conséquence, le SE-UNSA de la Somme vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'adresser dans chaque école, une version imprimée sur papier de chacun des documents à afficher.**

**Le SE-UNSA appelle les directrices et directeurs à vous réclamer cet envoi matérialisé sous couvert de leur IEN.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, nos salutations distinguées